

# CATALOGUE DES FORMATIONS « CADRES » : « Les animateurs fédéraux »

**(QUALIOPI en cours d'étude)**

## SAISON 2024 – 2025

Partenaires institutionnels



Partenaires éthique du sport



Partenaires officiels



# SOMMAIRE

|          |  |          |
|----------|--|----------|
| <b>1</b> | <b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>                | <b>3</b> |
| 1.1      | Organisation fédérale des formations .....         | 4        |
| 1.2      | Projet de formation sur le cycle 2022 - 2028 ..... | 5        |
| 1.3      | Dispositif régional du chèque « formation » .....  | 6        |
| <b>2</b> | <b>FORMATION FEDERALE – ANIMATEUR .....</b>        | <b>7</b> |
| 2.1      | Animateur BABY GYM – 41h00 .....                   | 7        |
| 2.2      | Animateur GAF (49H) ou GAM (49H) .....             | 8        |
| 2.3      | Animateur PARKOUR – 39h00 .....                    | 10       |

# 1 INFORMATIONS GENERALES

L'encadrement de groupes d'animation n'est pas chose facile. Il est important de bien préparer et aider nos jeunes (ou parents) en leur proposant des outils ainsi que des méthodes adaptées aux différents publics qu'ils seront amenés à encadrer (de la Baby Gym au public senior).

La réforme des formations, engagée par la Fédération Française de Gymnastique, a abouti à l'apparition d'un module transversal à toutes les disciplines : le module « Animer » qui s'effectuera en amont de la formation disciplinaire et qui sera basé sur la notion de «savoir-être».

La validation et la présentation du PSC1 et/ou équivalent sont obligatoires pour être certifié « animateur fédéral ».

*Un quota maximum de stagiaires sera fixé cette saison (Environ 20 stagiaires par module) afin de garantir la qualité des formations. Les inscriptions seront donc traitées par ordre chronologique d'arrivée. Soyez attentifs aux délais d'inscription.*

## Méthodes utilisées :

- ❖ Méthodes pédagogiques : formation en présentiel et/ou distanciel
- ❖ Moyens techniques : cas pratiques et mises en situation – Powerpoint – échanges entre les stagiaires, ...
- ❖ Utilisation d'une plateforme de type « Drive »
- ❖ Certifications (QCM – Epreuves pédagogiques)
- ❖ Evaluation de fin de formation sous forme de questionnaire

## Formateurs :

- ❖ Bénévoles diplômés fédéraux (Animateurs BBG, CQP Eveil, ...)
- ❖ Professionnels diplômés (CQP, BEES, BPJEPS, DEJEPS, Experts, ...)

Vous trouvez les catalogues et toutes les informations sur notre site internet :

<http://nouvelle-aquitaine.ffgym.fr>

## Contacts :

### Coordonnateur régional « Pôle Formation »

M. Patrice MYLLER

Tél : 06 33 95 26 46

Mail : [patrice.myller@ffgym.fr](mailto:patrice.myller@ffgym.fr)

### Coordonnateur régional par délégation à la « formation des animateurs fédéraux »

M. David BEAUPERIN

Tél : 06.77.78.77.61

Mail : [david.beauperin@ffgym-na.fr](mailto:david.beauperin@ffgym-na.fr)

### Assistante administrative du Pôle « Formation » (Convocations, tarifs, devis, etc...) :

Mme Andrea PUYO

Tél : 05 57 26 44 15

Mail : [andrea.puyo@ffgym-na.fr](mailto:andrea.puyo@ffgym-na.fr)

Site internet : <http://nouvelle-aquitaine.ffgym.fr>

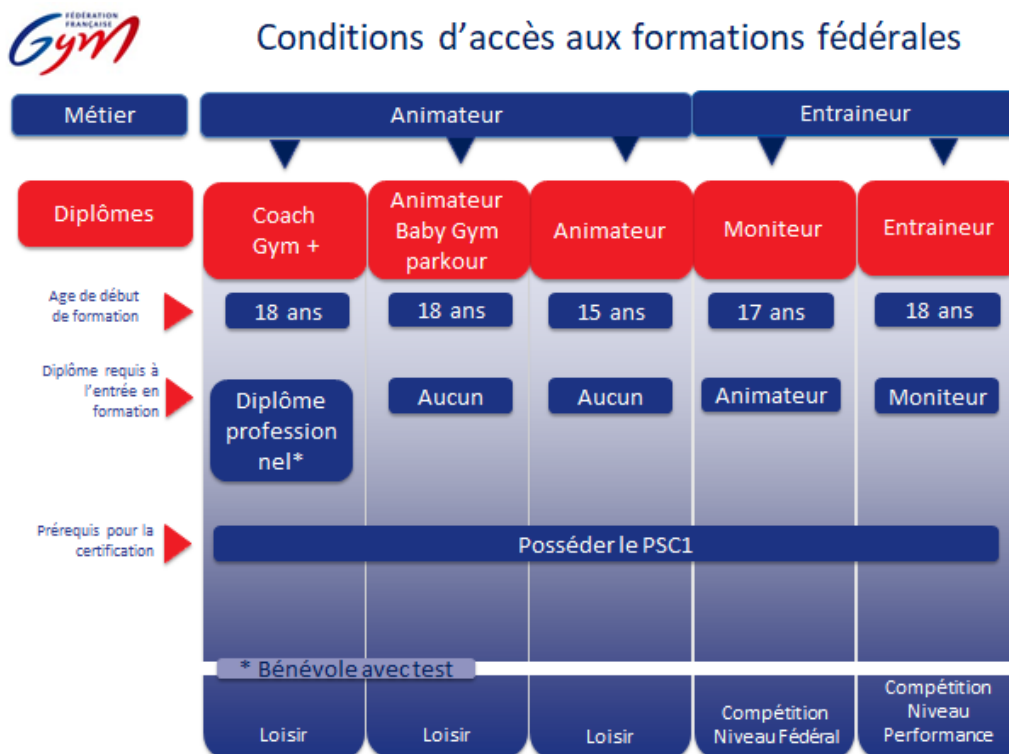
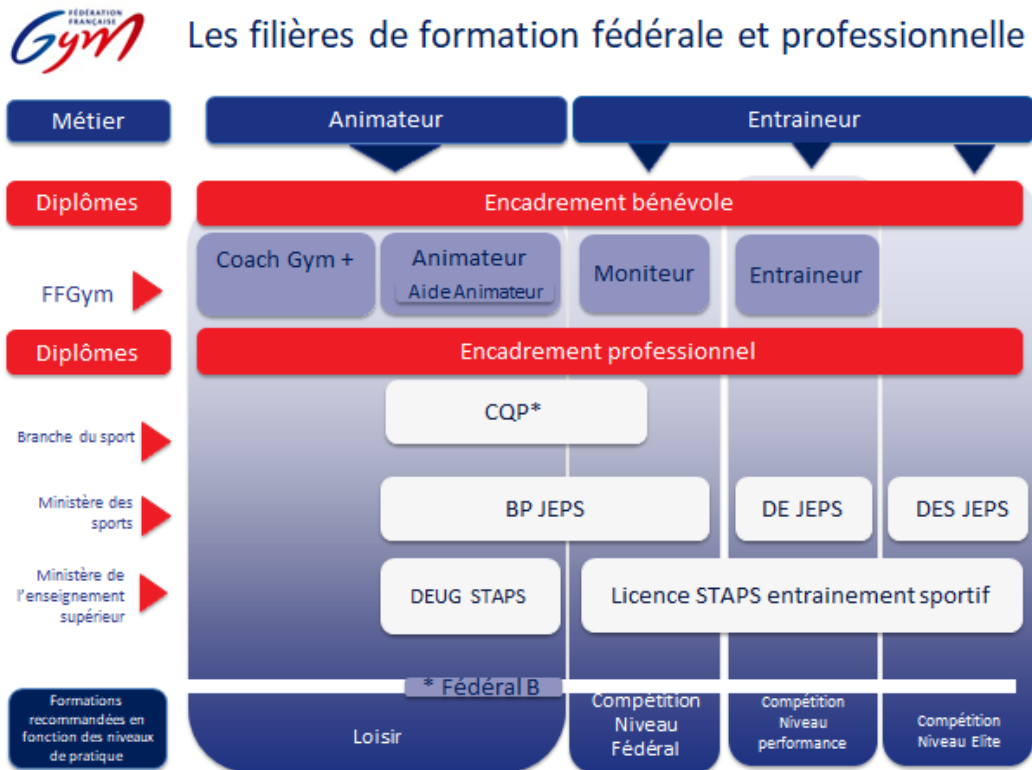
N° de SIRET : 379 924 079 00039

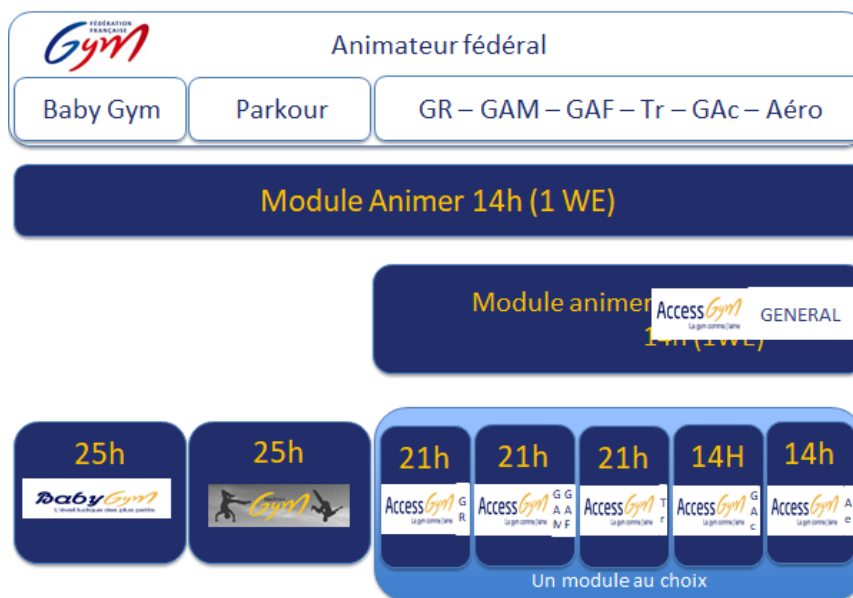
N° de déclaration d'activité : 75331162933

Organisme de formation en cours de référencement QUALIOPI.

## 1.1 Organisation fédérale des formations

Les tableaux ci-dessous vous permettront de vous situer et de vous aider à choisir la formation la plus adaptée à votre profil.





## 1.2 Projet de formation sur le cycle 2022 - 2028

Ce tableau vous est destiné et il vous permettra d'organiser les plans de formation de notre encadrement.

| FORMATION ANIMATEUR | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 | Centre de formation | Observations                            |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------------|---|
| BBG                 | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | 1                   | Maintien chaque saison                  |
| PARKOUR             | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | 1                   | Maintien chaque saison                  |
| GAC                 | ✓         |           | ✓         |           | ✓         | 1                   | Formation adaptée en fonction du nombre |
| GAF                 | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | 3                   | Maintien chaque saison                  |
| GAM                 |           | ✓         |           | ✓         |           | 1                   | Fréquence biannuelle                    |
| GR                  |           | ✓         |           | ✓         |           | 1                   | Fréquence biannuelle                    |
| TRAMP               | ✓         |           | ✓         |           | ✓         | 1                   | Formation adaptée en fonction du nombre |
| AER                 |           | ✓         |           | ✓         |           | 1                   | Formation adaptée en fonction du nombre |

### Attention :

Certaines formations ne vont plus être mises en place annuellement en raison d'un manque d'effectif. Nous vous invitons à anticiper les plans de formation de vos futurs stagiaires.

Cependant, pour les formations qui ne seraient pas mises en œuvre cette saison, vous avez la possibilité de vous inscrire sur le module « Animer » et le module « Access général ». Il vous restera à compléter celle-ci par le module spécifique la saison suivante. Nous vous remercions de votre compréhension.

## 1.3 Dispositif régional du chèque « formation »

### Pour Qui ?

Pour tout nouveau club affilié à la FFGym (1ère affiliation)

### C'est quoi ?

C'est une ouverture d'un crédit d'une valeur de 500 €, valable jusqu'à épuisement de la valeur du chèque. Il est utilisable pour les formations fédérales « Cadres » ou « Juges ».

### Pourquoi ?

Pour vous accompagner lors de votre première affiliation et vous aider dans votre structuration.

### Procédure ?

Votre club s'inscrit à une formation régionale et fait une demande au siège par mail à : [andrea.puyo@ffgym-na.fr](mailto:andrea.puyo@ffgym-na.fr). Seuls les frais pédagogiques sont pris en charge par le comité régional (Plafond de 500€).



## 2 FORMATION FEDERALE – ANIMATEUR

### 2.1 Animateur BABY GYM – 41h00

Le public Baby Gym (15 mois - 6 ans) possède des particularités qu'il est indispensable de connaître. Ce public demande des compétences et un savoir-faire bien spécifique. Cette formation vous aidera à devenir des experts de la Baby Gym et à développer cette activité au sein de votre structure. La formation se déroule en 3 étapes : Le module « Animer » et les 2 modules spécifiques BBG.

#### Objectifs :

- ❖ Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants et la sienne
- ❖ Être capable de construire et animer des séances Baby Gym visant des objectifs adaptés au public concerné (15 mois - 6 ans)

#### Contenus de la formation :

- ❖ Le cadre fédéral de la Baby Gym
- ❖ Structuration et méthodologie de séance
- ❖ Mise en place de situations pédagogiques
- ❖ Intervention d'une psychomotricienne (Développement de l'enfant de 15 mois à 6 ans)

#### Prérequis / Conditions d'entrée en formation et validation du diplôme d'animateur fédéral :

- ❖ A partir de 18 ans, (né(e) en 2007 – Bénévoles et/ou professionnels
- ❖ Être licencié(e) à la FFGym
- ❖ Copie du diplôme PSC1 ou équivalent pour valider votre diplôme Animateur Fédéral (voir annexe)

#### Le calendrier

Module ANIMER (14h00) – Un week-end de votre choix à faire :

- 1) ~~12-13/10/2024~~ à BOULAZAC (24) ou **SESSION COMPLETE**
- 2) 19-20/10/2024 à OLERON (17) ou
- 3) ~~29-30/10/2024~~ à LA TESTE (33) – **SESSION COMPLETE**

Module 1 (12h30) – un week-end : 30/11-01/12/2024 à AMBARES (33)

Module 2 (12h30) – un week-end : 01-02/02/2025 à POITIERS (86)

Certification (2h00) en binôme (2 stagiaires sur la même séquence)

#### Coût de la formation (Règlement uniquement sur facture.) :

- ❖ Frais de dossier administratif : 5€ par candidat (e)
- ❖ Frais pédagogiques : 164 € par candidat (e) + coût de la mallette Baby Gym en supplément
- ❖ Frais de certification : 25€ par candidat (e)

Date limite d'inscription : 06/10/2024 (**Attention : Fin d'inscription le 22/09/2024 pour le module Animer à Boulazac**).

Lien d'inscription : [INSCRIPTION - FORMATION ANIMATEUR FEDERAL 2024/2025](#)

## 2.2 Animateur GAF (49H) ou GAM (49H)

L'approche de l'acrobatie, des agrès ou des activités d'expression, pour le public des enfants, des adolescents ou des adultes, nécessite des connaissances et un savoir-faire qu'il est indispensable de maîtriser. Ces formations feront de vous des experts dans l'animation de ces activités gymniques et vous permettront de les développer au sein de votre structure.

La formation se déroule en 3 étapes : Le module « Animer », le module « Access général » et le module « Access disciplinaire ».

### Objectifs :

- ❖ Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants et la sienne
- ❖ Être capable d'adopter une posture adéquate devant les pratiquants
- ❖ Être capable d'animer et d'organiser des séances en autonomie
- ❖ Être capable d'utiliser les programmes « Access Gym Généraux » et « Access disciplinaires »
- ❖ Être capable de proposer des situations pédagogiques adaptées, ludiques et motivantes

### Contenus de la formation :

- ❖ Les différents modes de communication à utiliser selon le public
- ❖ La posture de l'animateur
- ❖ Appropriation des outils « Access »
- ❖ Le cadre fédéral des activités gymniques
- ❖ Structuration et méthodologie de séance
- ❖ Mise en place de situations pédagogiques
- ❖ Séance

### Prérequis / Conditions d'entrée en formation et validation du diplôme d'animateur fédéral :

- ❖ A partir de 15 ans, (né(e) en 2010)
- ❖ Être licencié(e) à la FFGym
- ❖ Copie du diplôme PSC1 ou équivalent pour valider diplôme Animateur (voir annexe)

### Le calendrier :

MODULE ANIMER (14h00) – Un week-end de votre choix à faire :

- 1) 12-13/10/2024 à BOULAZAC (24) ou **SESSION COMPLETE**
- 2) 19-20/10/2024 à OLERON (17) ou
- 3) ~~29-30/10/2024 à LA TESTE (33)~~ – **SESSION COMPLETE**

MODULE ANIMATEUR GENERAL (14h00) - Un module de votre choix à faire pour tout le monde :

- 1) ~~31/10-01/11/2024 à LA TESTE (33)~~ ou **SESSION COMPLETE**
- 2) ~~16-17/11/2024 à BOULAZAC (24)~~ **SESSION COMPLETE**

MODULE ANIMATEUR GAF (21h00) ou **GAM (21H)**

Un module de votre choix à faire dans votre discipline :

- 1) ~~MODULE GAF/ GAM~~ : 01-03/11/2024 à LA TESTE DE BUCH (33) – **SESSION GAF COMPLETE**
- 2) ~~MODULE GAF~~ : 03-05/01/2025 à BOULAZAC (24) **SESSION GAF COMPLETE**



**Coût de la formation** (Règlement uniquement sur facture) :

- ❖ Frais de dossier administratif : 5€ par candidat (e)
- ❖ Frais pédagogiques (GAF/GAM) : 196€ par candidat (e)

Date limite d'inscription : 06/10/2024 (**Attention : Fin d'inscription le 22/09/2024 pour le module Animer à Boulazac**)

Lien d'inscription : [INSCRIPTION - FORMATION ANIMATEUR FEDERAL 2024/2025](#)

## 2.3 Animateur PARKOUR – 39h00

C'est une activité de loisir, centrée sur le plaisir du pratiquant à réaliser des gestes acrobatiques complexes. Fun, exploits et défis sont les mots clés qui illustrent ce concept. C'est une activité acrobatique consistant à réaliser, majoritairement des déplacements, en s'appuyant sur des techniques de franchissements et d'acrobaties, tout en sollicitant ses propres capacités. La formation se déroule en 3 étapes : Le module « Animer » et les 2 modules spécifiques « Parkour ».

### Objectifs :

Atteindre et capter de nouveaux publics non intéressés par les activités traditionnelles (ou qui n'en ont pas accès). Créer une nouvelle offre de pratique gymnique à destination des adolescents, des jeunes adultes et du public spécifique des Quartiers prioritaires.

- ❖ Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants et la sienne
- ❖ Être capable d'adopter une posture adéquate devant les pratiquants
- ❖ Être capable d'animer et d'organiser des séances en autonomie
- ❖ Être capable d'utiliser les programmes « Parkour »
- ❖ Être capable de proposer des situations pédagogiques adaptées, ludiques et motivantes

### Contenus de la formation :

- ❖ Activité acrobatique : principe général de l'activité (piloter son corps dans les 3 dimensions de l'espace)
- ❖ Déplacement et franchissement : notion d'enchaînement et de continuité - Obstacles dans l'environnement
- ❖ Adaptabilité du pratiquant aux environnements variés
- ❖ Démarche durable : respect des équipements et matériels utilisés
- ❖ Préparation physique et technique : développement d'habiletés diverses et préparation du corps à l'effort
- ❖ Les différents modes de communication à utiliser selon le public
- ❖ La posture de l'animateur
- ❖ Le cadre fédéral des activités gymniques
- ❖ Structuration et méthodologie de séance
- ❖ Mise en place de situations pédagogiques

### Prérequis et conditions d'accès à la formation et validation du diplôme d'animateur fédéral :

- ❖ A partir de 18 ans, (né (e) en 2007 – Bénévoles et/ou professionnels
- ❖ Être licencié(e) à la FFGym
- ❖ Copie du diplôme PSC1 ou équivalent pour valider le diplôme Animateur Fédéral (voir annexe)

### Le calendrier :

Module ANIMER (14h00) – Un week-end de votre choix à faire :

- 1) 12-13/10/2024 à BOULAZAC (24) ou **SESSION COMPLETE**
- 2) 19-20/10/2024 à OLERON (17) ou
- 3) ~~29-30/10/2024 à LA TESTE (33)~~ – **SESSION COMPLETE**

MODULE 1 (12h30)

- 1) 16-17/11/2024 à LA TESTE (33)

MODULE 2 (12h30)

- 1) 30/11-01/12/2024 à LA TESTE (33)

**Coût de la formation :**

- ❖ Frais de dossier administratif : 5€ par candidat (e)
- ❖ Frais pédagogiques : 156€ par candidat (e) + coût de la mallette pédagogique en supplément (Règlement uniquement sur facture.)

Date limite d'inscription : 06/10/2024 (**Attention : Fin d'inscription le 22/09/2024 pour le module Animer à Boulazac**)

Lien d'inscription : [INSCRIPTION - FORMATION ANIMATEUR FEDERAL 2024/2025](#)

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2007, la formation de référence est le PSC1.

Voici la liste des diplômes admis en équivalence du PSC 1 :

- l'AFPS, quelle que soit son année d'obtention
- le PSE1 Premiers secours en équipe de niveau 1
- le BNS Brevet national de secourisme qui n'existe plus depuis 1991, et qui avait été remplacé par l'AFPS
- le BNPS Brevet national de premiers secours qui se passait en préfecture et qui a disparu en 1996
- le brevet de brancardier secouriste
- le brevet de secouriste de la protection civile
- le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail tant que son titulaire est à jour de son recyclage annuel

### Cas particuliers :

Liste des professions qui dispensent de passer le PSC 1, **titulaires** des diplômes d'état de :

- médecin
- chirurgien-dentiste
- pharmacien
- vétérinaire
- sage-femme
- infirmier(e)